



Accueil de loisirs Vassaulles

Projet pédagogique Vacances d'automne
du 21 octobre au 31 octobre



Table des matières

Préambule	3
Le projet éducatif de la ville de Troyes	3
Objectifs pédagogiques retenus.....	4
Mise en œuvre des différents objectifs	5
Fonctionnement des accueils de Loisirs.....	6
Les Accueils de Loisirs de la Ville de Troyes	6
Organisateur.....	6
L'inscription en Accueil de Loisirs.....	6
L'Accueil de Loisirs des Vassaulles	8
Localisation	8
Présentation des lieux	9
Journée type.....	9
Sorties, déplacements, transports.....	11
Santé.....	12
Accueil des enfants situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique.....	12
Assurances.....	13
Les moyens.....	13
● Les directeurs/trices	13
● Les animateurs/trices.....	15
● Différents modes d'intervention utilisés.....	15
● Les savoirs.....	16
● Les normes d'encadrements	17
Evaluations / bilans.....	17
L'évaluation des animations	17
L'évaluation des équipes	18
L'évaluation du projet.....	18
Annexes.....	18
○ planning	18
○ fiches projet.....	18
○ note de service liée à l'encadrement	18
○ note de service liée aux déplacements	18



Préambule

La Ville de Troyes est située au cœur de la Champagne méridionale, dans le département de l'Aube, au sud-est de Paris (1h 30) et au carrefour d'axes routiers et autoroutiers.

Troyes est une ville accueillante, attrayante à taille humaine (60 750 habitants – INSEE 2014), située au centre de la communauté d'agglomération, Troyes Champagne Métropole, de 168 350 habitants.

Le présent projet pédagogique est élaboré par les directeurs des accueils de loisirs en partenariat avec les animateurs, en référence au projet éducatif de la Ville de Troyes.

Il doit permettre de répondre précisément aux questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des accueils de loisirs, indique les moyens humains, matériels et organisationnels de mise en œuvre ainsi que les choix pédagogiques choisis par l'équipe.

Le projet éducatif de la ville de Troyes

Au travers d'un projet éducatif ambitieux, les accueils de loisirs de la Ville de Troyes s'engagent à mettre en place des activités éducatives de qualité à destination de tous les enfants. (Extrait du Projet Educatif de la Ville de Troyes)

La ville de Troyes place l'enfant au cœur de la réflexion éducative.

La Convention Internationale des Droits de l'enfant avec son article 29 donne ainsi un cadre général de référence en la matière, sur lesquels les équipes pédagogiques doivent s'appuyer

- Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ;
- Inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies ;
- Inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne ;
- Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone ;
- Inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel.

Objectifs pédagogiques retenus

L'accueil de Loisirs des Vassales s'attache à favoriser la vie en collectivité afin de permettre aux enfants de plus de 6 ans de vivre des temps de loisirs et de vacances conviviaux. L'espace est particulièrement adapté à cette tranche d'âge et permet la mise en place d'activités tant artistiques, créatives que sportives. L'ouverture vers les autres est au centre des préoccupations de l'équipe d'animation qui œuvre pour le « vivre ensemble ».

Nous avons pu constater durant la dernière période de vacances notamment une envie chez les enfants de découvrir la culture Hip Hop. En effet, les enfants durant l'été ont pu aborder différents pays participant aux Jeux Olympiques dont les Etats-Unis et ont pu aborder la culture Hip Hop et on su montrer un fort intérêt à celle-ci.

C'est pourquoi pour cette période de vacances, nous allons donc proposer aux enfants des activités sur la thématique du HIP HOP.

Les objectifs pédagogiques seront donc :

- Permettre aux enfants de découvrir la culture hip hop
- Développer une pratique artistique et culturelle
- Favoriser la créativité chez l'enfant et permettre de s'exprimer comme il le souhaite

Les enfants pourront :

- S'initier à la pratique du breaking (Breakdance)
- Initiation au d'jing (mixer comme un véritable deejay)
- Découvrir l'histoire, les valeurs et la culture Hip Hop qui traverse les époques et frontières.
- Découvrir l'anglais par l'écoute de morceaux de musique, découverte du lexique de la culture hip-hop
- Analyser des graffitis, des œuvres de street art ou d'art moderne en lien avec le graffiti et en créer

- Ecrire des textes de rap/slam

Le projet pédagogique des vacances d'automne 2024 sera donc axé sur ces points. Il a été décidé conjointement avec l'équipe d'organiser les différents temps de l'accueil sur ces notions spécifiques.



Mise en œuvre des différents objectifs

Chaque jour, les animateurs seront force de propositions sur la culture Hip Hop pour permettre à l'enfant de découvrir, redécouvrir et appréhender de nouvelles activités.

Des ateliers d'expression, des activités sportives ou encore des ateliers créations seront proposés aux enfants.



Fonctionnement des accueils de Loisirs

Les Accueils de Loisirs de la Ville de Troyes

Organisateur

Service Accueil Enfance et Jeunesse

1 rue de la Tour

10 000 TROYES

Téléphone : 03.25.70.47.80

Pendant les vacances, la Ville de Troyes compte 7 Accueils de Loisirs, soit 434 places disponibles pour les enfants de 3 à 12 ans.

LA VILLE DE TROYES COMPTE 7 ACCUEILS DE LOISIRS

Les accueils de loisirs offrent un mode d'accueil des enfants chaque mercredi et en période de vacances scolaires. Ils proposent des activités éducatives et ludiques, adaptées à différentes tranches d'âge et visant à favoriser l'épanouissement des enfants. Pour répondre aux besoins des familles et leur permettre de concilier vie familiale, vie sociale et professionnelle, la Ville de Troyes met en place une offre de service élargie, sur la base de trois formules : journée complète sans repas, journée complète avec repas ou demi-journée.

1 Lois-Ducrest
135, rue Fierens-Pidron
06 11 37 56 02
Ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires.
• Journée complète sans repas : accueil de 9h à 12h et de 13h30 à 16h15
• Journée complète avec repas : accueil de 9h30 à 16h30

2 Vassoules
8, rue des Vassoules
06 46 54 19 55
Ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires.
• Journée complète avec repas : accueil de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h15
• Journée complète avec repas : accueil de 9h30 à 16h30

3 Marots
80 bis, rue des Marots
06 04 52 12 51
Ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires (hors vacances de fin d'année).
• Journée complète sans repas : accueil de 9h à 12h et de 13h30 à 16h
• Journée complète avec repas : accueil de 9h à 12h

4 4 Sénaudes
10, rue Jean Camille-Niel
3, allée Vau-de-Cepainville
07 77 70 59 36
Ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires (hors vacances de fin d'année).
• Journée complète sans repas : accueil de 9h à 12h et de 13h30 à 16h
• Journée complète avec repas : accueil de 9h à 16h

5 5 Jules-Guesde
2, boulevard 14-Juillet
72, rue Charles-Groc
06 33 84 93 82
Ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires (hors vacances de fin d'année).
• Journée complète sans repas : accueil de 9h à 12h et de 13h30 à 16h
• Journée complète avec repas : accueil de 9h à 16h

6 Point-du-Jour
11, rue Chesterfield
2, place de Soëat
06 75 21 11 21
Ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires (hors vacances de fin d'année).
• Journée complète sans repas : accueil de 9h à 12h et de 13h30 à 16h
• Journée complète avec repas : accueil de 9h à 16h

7 René-Pottier
110 bis, av. Édouard-Henri
06 11 37 50 10
Ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires (hors vacances de fin d'année).
• Journée complète sans repas : accueil de 9h à 12h et de 13h30 à 16h
• Journée complète avec repas : accueil de 9h à 16h

3-6 ans (pink)
6-12 ans (yellow)
3-12 ans (green)

L'inscription en Accueil de Loisirs

L'inscription à l'Accueil de Loisirs est possible pour tout enfant mineur, scolarisé et âgé de trois ans minimum dans le trimestre qui suit le 1er jour de fréquentation de l'accueil de loisirs et douze ans maximum au 31 août de l'année en cours.

L'inscription pour les vacances se fait au moyen du dossier également valable pour la restauration scolaire, l'accueil et les activités périscolaires. Il est disponible sur le portail famille.troyes.fr, dans les accueils de loisirs, à l'Espace Audiffred ou dans les maisons de quartiers.

L'organisation des A.L. nécessitant notamment la mobilisation d'animateurs pour l'encadrement des enfants et le cas échéant l'organisation du transport, pour chaque période, une date limite d'inscription est arrêtée :

- Mercredi : au plus tard 7 jours calendaires pleins avant la fréquentation (extrait du règlement intérieur art.3)

Pour les enfants ne fréquentant pas une école maternelle ou élémentaire publique Troyenne, un certificat de scolarité est nécessaire.

Ville de Troyes - Tarifs 2023			
applicables à compter du 1er janvier 2023 (sauf dispositions particulières)			
ACCUELS DE LOISIRS 3 à 12 ans			
Désignation des tarifs	Pour mémoire tarifs applicables jusqu'au 31/12/2022	Tarifs 2023 applicables à partir du 1er janvier 2023	Mode de fixation
3 à 12 ans - Vacances scolaires - Journée avec repas			
Quotient familial			
0 € à 300 €	8,00	5,00	déclatés
301 € à 500 €	4,00	4,00	déclatés
501 € à 700 €	7,20	7,50	déclatés
701 € à 900 €	9,40	9,40	déclatés
901 € à 1 100 €	14,00	14,00	déclatés
1 101 € et plus	15,00	14,90	déclatés
3 à 12 ans - Vacances scolaires - Journée sans repas			
Quotient familial			
0 € à 300 €	3,75	3,75	déclatés
301 € à 500 €	4,50	4,50	déclatés
501 € à 700 €	5,40	5,40	déclatés
701 € à 900 €	7,00	7,00	déclatés
901 € à 1 100 €	9,00	9,00	déclatés
1 101 € et plus	11,00	11,00	déclatés
3 à 12 ans - Mercredis journée complète avec repas			
Quotient familial			
0 € à 300 €	5,00	5,00	déclatés
301 € à 500 €	4,00	4,00	déclatés
501 € à 700 €	7,20	7,20	déclatés
701 € à 900 €	9,40	9,40	déclatés
901 € à 1 100 €	14,00	14,00	déclatés
1 101 € et plus	15,00	14,90	déclatés
3 à 12 ans - Mercredis journée complète sans repas			
Quotient familial			
0 € à 300 €	3,75	3,75	déclatés
301 € à 500 €	4,50	4,50	déclatés
501 € à 700 €	5,40	5,40	déclatés
701 € à 900 €	7,00	7,00	déclatés
901 € à 1 100 €	9,00	9,00	déclatés
1 101 € et plus	11,00	11,00	déclatés
3 à 12 ans - Mercredis - en 1/2 journée sans repas			
Quotient familial			
0 € à 300 €	2,00	2,00	déclatés
301 € à 500 €	2,40	2,40	déclatés
501 € à 700 €	3,00	3,00	déclatés
701 € à 900 €	4,00	4,00	déclatés
901 € à 1 100 €	4,80	4,80	déclatés
1 101 € et plus	4,00	4,90	déclatés

Les tarifs sont applicables pour l'année scolaire 2024-2025

L'Accueil de Loisirs des Vassaules

Localisation

Accueil de Loisirs des Vassaules
6 Rue des Vassaules
10 000 TROYES
06.46.54.19.55



L'Accueil de Loisirs se situe dans le secteur Nord-est de la ville.
La ligne N°3 de la TCAT dispose d'un arrêt proche sur l'axe pénétrant Chomedey-Vanier.
L'Accueil de Loisirs est fréquenté par un public majoritairement issu du quartier des Vassaules.

Fonctionnement

- Capacité de 60 places
- Accueil des enfants de 6 à 12 ans

Pendant les vacances d'automne, l'Accueil de Loisirs fonctionne tous les jours du 21 octobre au 31 octobre de 7h30 à 18h15.

Le type d'accueil proposé est le suivant :

- - Accueil en journée complète sans repas
Les enfants sont accueillis :
 - de 7h30 à 12h00avec possibilité d'arrivée échelonnée jusqu'à 9h15
 - et de 13h30 à 18h15avec possibilité de départ échelonné à partir de 17h00.
- - Accueil en journée complète avec repas
Les enfants sont accueillis de 7h30 à 18h15
avec possibilité d'arrivée échelonnée jusqu'à 9h15
Et de départ échelonné à partir de 17h00



L'ACCUEIL DE LOISIRS DES VASSAULES...

...s'attache à favoriser la vie en collectivité afin de permettre aux enfants de plus de 6 ans de vivre des temps de loisirs et de vacances conviviaux. L'espace est particulièrement adapté à cette tranche d'âge et permet la mise en place d'activités tant créatives que sportives. L'ouverture vers les autres est au centre des préoccupations de l'équipe d'animation qui œuvre pour le « vivre ensemble ».



Présentation des lieux

Les familles sont accueillies au sein d'un vaste hall, destiné également à l'affichage. Ce dernier dessert des espaces mutualisés.

Au rez-de-chaussée :

- un bureau
- une grande salle d'activité, lieu pour les temps de rassemblement, activités et jeux et espace de jeux symboliques, d'imagination et de construction
- une salle d'activité créative
- une salle de relaxation
- une salle de rangement pour le matériel pédagogique
- une cuisine avec point d'eau
- des sanitaires enfants et adultes

Des escaliers et un ascenseur permettent d'atteindre le premier étage.

A l'étage :

- une salle d'activités
- une salle de « danse » avec parquet et miroir aux murs pour les ateliers d'expression, de scènes ou pour un temps calme/repos
- une salle animateur

Un espace extérieur clos, avec un préau est à disposition du groupe pour des activités extérieures.

La restauration collective est organisée dans le restaurant scolaire de l'école Preize.

Le parc et le gymnase des Vassaules sont à proximité.

Journée type

Cette journée s'articule autour de « temps » qui donnent des repères à l'enfant et qui structurent sa journée. L'Accueil de Loisirs est l'opportunité de partager une vie en collectivité en ayant du plaisir à vivre ensemble

➤ L'accueil du matin

Les temps d'accueil échelonnés du matin et du soir sont des moments importants. Le directeur, ou un animateur aidé d'un ou plusieurs enfants, par roulement accueille les parents, note les présents et les informe du déroulement de la journée ou/et prend en compte les informations transmises par ces derniers (fatigue, heure de départ, ...).
Présent et disponible, un animateur accompagne l'enfant si besoin pour le rangement de ses affaires. Il lui propose une activité ou un jeu encadré ou encore un temps libre dans les espaces dédiés.

● Rappel réglementaire

Les enfants de plus de 6 ans peuvent arriver non accompagnés.

➤ L'accueil du soir

Afin de permettre le bon déroulement des activités tout en tenant compte du rythme de vie des familles, les départs échelonnés sont possibles le soir uniquement à partir de 17h.

L'identification des personnes qui viennent chercher un enfant doit être réalisée systématiquement (CNI ou équivalent) en adéquation avec les personnes mentionnées dans le dossier de l'enfant.

● Rappel réglementaire

À l'exception des rendez-vous médicaux justifiés préalablement par écrit auprès du directeur de l'A.L., toute sortie est définitive.

Par mesure de sécurité, l'enfant, non autorisé à quitter seul l'A.L., est remis à son responsable légal exclusivement dans l'enceinte de la structure. En aucun cas, les enfants ne peuvent être récupérés au cours d'une sortie, à la descente du bus ou dans la rue.

Les enfants de plus de 6 ans autorisés à quitter seuls l'A.L. le quittent à 12h00 lorsqu'ils ne déjeunent pas ou à 18h15. Cette possibilité est offerte aux enfants sur autorisation signée du (des) responsable(s) légal(aux).

➤ Les temps d'animation

Les activités proposées dans le cadre des Accueils de Loisirs sont ludiques, récréatives ou liées à la nécessité de se déplacer. Elles sont proposées sans objectif d'acquisition d'un niveau technique, ni de performance et leur pratique n'est pas intensive. Elles doivent être accessibles à l'ensemble du groupe et sont mises en œuvre dans des conditions de pratique et d'environnement adaptées au public en fonction de ses caractéristiques physiologiques et psychologiques. Les enfants sont impliqués autant que possible dans la préparation, le déroulement et le rangement.

➤ Le repas

Le temps du repas favorise les échanges et les discussions. Les animateurs sont garants de ces moments d'éducation à la santé et au partage. Les enfants participent au débarrassage de la table. La restauration collective est organisée par le prestataire Sodexo. Les menus sont affichés un mois à l'avance à l'Accueil de Loisirs et sur le portail famille.troyes.fr.

➤ Le goûter

Les goûters sont fournis par l'accueil de Loisirs. Véritable temps convivial, il permet aux enfants de se ressourcer, de prendre le temps d'aborder collectivement la journée qu'ils viennent de

vivre. Les enfants participent, conjointement avec l'équipe d'animations, à la préparation des gouters et son service

● Rappel réglementaire

Pour une inscription en journée complète avec repas les mercredis ou pendant les vacances scolaires, le repas et le goûter sont fournis par l'A.L.

Pour une inscription le mercredi après-midi, le goûter est fourni par l'A.L. Les menus prennent en compte différents critères :

- l'équilibre alimentaire journalier dicté par le GEMRCN (Groupe d'Étude des Marché de Restauration Collective et de Nutrition) et le PNNS (Programme National Nutrition Santé)
- la saisonnalité des produits
- l'intégration de produits biologiques et de produits locaux

Le service de restauration a une vocation collective, il ne peut répondre à des exigences alimentaires liées à des convenances ou convictions personnelles.

Deux types de repas sont proposés : repas classique et repas végétarien protéiné.

Le choix de repas est précisé lors de l'inscription et pour la durée de l'année scolaire lorsqu'il s'agit des mercredis ou la période de vacances choisies. Les demandes de changement doivent être sollicitées par écrit auprès du service Relations avec les usagers dans le délai prescrit par l'article 3.3 du présent règlement. Les menus sont affichés un mois à l'avance à l'Accueil de Loisirs et sur le portail famille.troyes.fr.

Les enfants atteints de maladies chroniques, d'allergies ou d'intolérances alimentaires ont accès au service de Restauration collective. Cet accès nécessite la mise à la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé établi à la demande des parents et validé par la Collectivité qui détermine les modalités de fourniture de repas spécifique hypoallergénique.

➤ Le temps calme ou temps « libre »

Le temps calme permet à chacun de se détendre, de se reposer et de se relaxer.

Le temps libre permet aux enfants d'organiser leurs activités. Ces temps sont importants, pensés, réfléchis, structurés et cadrés (ex : lecture, jeux de société...). Ils sont différents en fonction de l'âge et en fonction des rythmes des enfants.

Sorties, déplacements, transports

En ce qui concerne les sorties et les déplacements, ils doivent s'accompagner systématiquement d'une fiche de sortie (voir livret du directeur et de l'animateur) mentionnant le nom de l'AL, son adresse, le numéro de téléphone de la direction, quel que soit la destination et la distance.

Dans le cadre de transport d'enfants dans un véhicule de 7 ou 9 places, le conducteur doit être accompagné par un animateur pour un trajet supérieur à 20 kilomètres.

Un trajet ne pourra excéder 2 heures, quel que soit le mode de transport.

Les enfants seront comptés et identifiés à chaque montée et descente de véhicule.

Dans le cadre de l'utilisation des transports en commun, les équipes d'animation devront être particulièrement vigilantes et attentives à éviter les périodes de fortes affluences et les mouvements de foule, et ajusteront en conséquence, la répartition des groupes :

Ils ne devront pas excéder 24 enfants pour les plus de 6 ans et autant que possible répartis en 2 groupes pour chaque tranche d'âge.

Un signe distinct pour chacun d'eux est obligatoire (ex : casquettes, foulards, gilets...).

Les prescriptions spécifiques à l'encadrement des mineurs émises par l'organisateur sont affichées dans le bureau du directeur notamment sous forme de note de service.



Santé

La fréquentation des A.L. est subordonnée à la réalisation de l'obligation vaccinale énoncée par le décret n° 2018-42 du 25 janvier 2018. Une contre-indication aux vaccinations doit être attestée par un certificat médical ; la fiche sanitaire de liaison jointe au dossier d'inscription doit impérativement être renseignée.

L'administration de médicament par le personnel de l'A.L. n'est pas autorisée sauf si le traitement est intégré à un P.A.I. Si au cours de la journée, l'enfant développe des signes de pathologie, le directeur en informe le responsable légal et peut être amené à lui demander de venir le chercher. En cas d'urgence, le directeur de l'A.L. fait appel aux services de secours.

Les animateurs ne peuvent pas effectuer des gestes de soin d'hygiène et ne peuvent notamment pas assurer le change de couches. La propreté acquise constitue donc un préalable à l'accueil de l'enfant afin de lui garantir un accueil serein et de qualité. (Extrait règlement intérieur art.2)

Accueil des enfants situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique

Les Accueils de Loisirs concourent au bien-être, à l'épanouissement et à l'intégration sociale des enfants y compris ceux en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique lorsque leur état de santé est compatible avec la vie en collectivité.

Les enfants atteints de maladies chroniques, d'allergies ou d'intolérances alimentaires ont accès au service de restauration collective qui nécessite la mise en place d'un P.A.I.

L'accueil d'enfants en situation de handicap qui nécessite des conditions matérielles et pédagogiques adaptées doit faire l'objet d'un contrat d'accueil et d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.).

Un entretien préalable avec le(s) responsables légaux permettra de définir en amont les adaptations nécessaires pour prévenir les difficultés et les sentiments d'échec ou de rupture, tant pour les familles concernées que pour l'équipe d'animation.

Ce temps d'échange avec le(la) chef(fe) de service Accueil Enfance Jeunesse de la Ville de Troyes et le(la) directeur(trice) de l'Accueil de Loisirs concerné est systématiquement réalisé afin

d'échanger sur la situation l'enfant et de répertorier les informations sur le contrat d'accueil. Le cas échéant, la Ville de Troyes pourra faire appel aux services de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative ou aux coordinateurs départementaux handicaps.

Il permet d'évaluer les conditions d'accueil et d'établir un contrat d'accueil les détaillant. Une période d'essai progressive peut-être mise en place si besoin. Il pourra être demandé un certificat médical d'aptitudes/inaptitudes aux activités pratiquées à l'A.L. (extrait règlement intérieur art.2)

Assurances

Chaque enfant inscrit dans un A.L. devra être garanti par une police d'assurance en responsabilité civile, pour tous les dommages qu'il causerait à toute personne ou tout bien, dans le cadre des activités.

Les parents sont tenus de réparer les dommages qui pourraient être causés à des personnes ou des biens par leurs enfants dans le cadre des A.L. et d'établir une déclaration de sinistre auprès de leur assurance responsabilité civile en cas de dommages causés à des tiers

Les moyens

● Les directeurs/trices

La direction de l'Accueil de Loisirs est assurée par une personne permanente de la Ville de Troyes.

Les directeurs/trices sont formés/ées à la démarche de projet et bénéficient d'une formation continue. Ils/elles dirigent l'élaboration et la mise en œuvre du projet pédagogique de leur structure. Un livret de direction leur est remis à leur arrivée (fiche de poste, projet éducatif, règlement intérieur des Accueils de Loisirs de la Ville de Troyes, élaboration du projet pédagogique, le livret de l'animateur, affichages obligatoires, pièces à présenter en cas de contrôle, fiche de sortie, notes de services ...)

Fonctions du/de la directeur/trice de l'Accueil de Loisirs

Elle garantit la sécurité physique et morale des enfants accueillis, met en œuvre le projet éducatif, veille au bon fonctionnement de l'accueil en termes de gestion administrative, matérielle et financière.

➤ Connaissance du contexte :

- s'approprié le Projet Educatif
- élabore la trame du projet pédagogique
- rencontre les personnes susceptibles d'être des partenaires locaux
- échange avec l'organisateur sur la mise en œuvre du projet éducatif et l'aide dans son évaluation

➤ Conduite pédagogique :

- présentation et explication de la trame du projet pédagogique de la structure en concertation, le met en œuvre quotidiennement et l'évalue
- définition des objectifs et finalisation du projet pédagogique
- mise en œuvre cohérente des projets et mise en œuvre d'une démarche d'évaluation collective

- choix des méthodes pédagogiques
- rend compte à l'organisateur du fonctionnement de l'accueil

➤ Gestion d'équipe – management :

- participe au recrutement de l'équipe d'animateur(trice)
- conçoit une démarche d'évaluation des animateurs
- accompagne l'équipe dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de leur projet d'animation / d'activités
- organise et anime des réunions d'équipe (soit 5 heures par mois)
- transmet les informations liées aux réglementations nationales, régionales et départementales Jeunesse et Sports
- forme et évalue les animateurs, notamment les stagiaires
- participe au temps de travail/réflexion (soit deux heures par semaine)

➤ Gestion budgétaire, du matériel, administrative, de l'alimentation, du personnel et des locaux :

- demande le budget prévisionnel, le suit,
- élabore les devis et les réservations des prestations pour les activités spécifiques
- commande le matériel, vérifie son rangement et son entretien
- constitue les dossiers des animateurs/trices (diplômes, certificats médicaux)
- déclare l'Accueil de Loisirs à la DDCSPP et vérifie la déclaration à la PMI (si présence d'enfants de moins de 6 ans)
- affiche les documents obligatoires
- vérifie les dossiers d'inscription des enfants (notamment régulièrement les numéros de téléphone des personnes à contacter en cas d'urgence)
- tenue des registres de présence des enfants
- réalisation du bilan de fonctionnement
- s'assure de la commande initiale des repas et goûters
- suivi des commandes de ces derniers
- tenue du registre du personnel (dont émargement)
- gestion du personnel (horaires, temps de pause, autorisations d'absence ...)
- suivi de l'envoi des certificats de stage pratique des animateurs/trices
- vérifie de la disponibilité des locaux
- vérifie leur conformité
- inspection des locaux, l'extérieur, les véhicules afin de repérer les éventuels dangers et baliser/réparer/informer l'organisateur si nécessaire
- aménager les locaux avec le matériel adéquat
- rangement et nettoyage

➤ Sécurité/santé :

- vérifie les particularités de l'environnement, de l'existence d'arrêtés locaux (zones interdites, dangereuses ...)
- met en place et suivi des protocoles de sécurité (incendie, confinement, exercices d'évacuation ...)
- prépare et suit des trousse de secours/pharmacie et registre d'infirmerie
- lit les fiches sanitaires et repère des éventuelles allergies, P.A.I. entre autres

➤ Communication :

- affiche des projets éducatif et pédagogique
- met en place régulièrement de temps de partage et d'échange avec les familles

Le premier de l'année scolaire étant destiné à une présentation des projets éducatif et pédagogique

- met en place et promeut les outils de communication avec l'organisateur et l'équipe d'animation afin de favoriser la communication avec les familles et l'évaluation de l'A.L. (portail famille, temps de partage et d'échange, questionnaires de satisfaction ...)
- maintient et encourage les liens avec les familles

● Les animateurs/trices

Les équipes d'animation sont formées à la démarche de projet et sont impliquées dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet pédagogique.

Des temps de préparation, d'échanges et de réflexion sont proposés tous les mois. Un livret de l'animateur/trice est remis à leur arrivée (descriptif du poste, projet éducatif, règlement intérieur des Accueils de Loisirs de la Ville de Troyes, projet pédagogique en cours, les fonctions, notes de services ...)

Fonctions de l'animateur/trice de l'Accueil de Loisirs

Il/elle travaille à la mobilisation des individus au sein des groupes et privilégie la dimension collective dans son action éducative.

➤ Après des enfants, il/elle :

- est garant de la sécurité physique morale et affective des enfants
- connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités
- fait part au directeur des problèmes survenus au cours de la journée (même minimes)
- est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas
- sait adapter les activités à l'âge des enfants
- gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement
- respecte les enfants en tant qu'individu à part entière
- est à l'écoute des enfants

➤ Après des parents, il/elle :

- va vers les parents afin d'échanger quant à la journée de leur enfant
- sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernées
- est présent et actif aux moments de l'accueil et du départ

➤ Avec ses collègues, il/elle :

- respecte ses collègues
- sait travailler en équipe et écouter l'autre
- participe aux réunions de préparation
- sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action

Les prescriptions spécifiques à l'encadrement des mineurs émises par l'organisateur sont affichées dans le bureau du directeur notamment sous forme de note de service.

● Différents modes d'intervention utilisés

➤ Faire faire / faire jouer

L'animateur définit les règles, l'organisation, le fonctionnement.
Il aborde l'activité, dans une logique soumise aux règles définies par les adultes.

L'animateur définit les objectifs de l'activité, les moyens, fixe les règles et l'organise. Il reste le leader du groupe et se doit de mener à bien l'activité, de façon à atteindre les objectifs qu'il s'était fixé.

➤ Faire avec / jouer avec

L'animateur accompagne les enfants dans la réalisation de leurs projets. L'enfant va devenir partenaire de l'adulte et va pouvoir se mesurer à celui-ci, dans une situation d'égalité.

L'animateur est partenaire et peut à ce titre intervenir sur le déroulement, au même titre que l'enfant. Il reste le garant de la continuité de l'activité.

➤ Donner à faire / donner à jouer

L'animateur ne se contente pas de surveiller les enfants. Il agit sur l'environnement et non sur l'activité. L'enfant évolue dans un cadre qui a été prévu à cet effet. Il bénéficie d'un aménagement facilitant, qui lui permet de mener à bien son activité. L'animateur agit sur l'environnement et non sur le contenu. Il facilite le déroulement de l'activité, afin d'assurer sa continuité. Il résout les difficultés d'ordre matériel et organisationnel et garantit les limites de sécurité. Son rôle est d'anticiper les demandes et mettre le cadre en place.

➤ Laisser faire / laisser jouer

L'animateur permet aux enfants de jouer, de créer, d'inventer une activité de façon « libre », en veillant à la sécurité.

L'enfant est spontanément en activité, sans qu'il y ait nécessairement un adulte et sans autorisation préalable.

L'attitude de l'animateur est surtout liée à sa capacité à tolérer la spontanéité des enfants et à éviter d'interdire de façon abusive.

Ce mode d'intervention permet à l'enfant d'évoluer selon ses envies, ses besoins, ses humeurs, ses relations, son rythme et son imagination.

● Les savoirs

➤ Le savoir-être

L'animateur doit faire preuve d'ouverture, d'imagination, de curiosité. Il doit être cohérent dans ses actes et ses discours. Il doit être en conformité avec les éléments du projet pédagogique et respecter les règles de vie imposées au collectif. Par conséquent, l'animateur devra faire valoir son statut d'adulte, au profit du projet et au service de l'enfant.

➤ Le savoir-faire

Animer, c'est être capable d'agir sur son milieu et sur le monde environnant, par la pratique d'une multitude d'activités. L'animateur devra tenir compte du public (développement et besoins de l'enfant), de ses compétences, en utilisant des moyens adaptés. L'animateur ne sait pas tout faire, mais il cherchera collectivement une réponse aux questions posées.

➤ Le savoir-faire faire

L'animateur entre dans une relation d'aide avec l'enfant de manière à ne pas faire à sa place de façon à conserver un rôle éducatif. Il doit laisser à l'enfant un espace de découverte personnelle. Cette relation d'aide adéquate dans l'activité, suppose pour l'animateur, d'avoir préparé ses interventions.

L'équipe, dans son ensemble, accompagne les enfants en véhiculant de façon quotidienne les principes de laïcité, de mixité, de solidarité... contribuant ainsi au « vivre et à l'agir ensemble ».

Elle connaît et met en œuvre les projets éducatif et pédagogique et est garante du respect des règles établies dans les accueils de loisirs (règlement intérieur, règles de vie ...) comme à l'extérieur (code de la route, code civil ...).

Chacun de ses membres doit garantir la sécurité physique et affective de l'enfant, favoriser son épanouissement, l'accompagner dans son développement personnel



● Les normes d'encadrements

Les conditions d'encadrement et de qualification des accueils collectifs de mineurs sont fixées par les articles R227-12 à 228 Code de l'Action Sociale et des Familles.

La Ville de Troyes préconise :

- 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans pendant les vacances

Un animateur en plus peut être positionné sur chaque accueil de loisirs, en fonction des besoins d'accompagnement.

Voir note de service liée aux déplacements (en annexe).

Evaluations / bilans

Les familles sont invitées, régulièrement, à donner leur avis, grâce à un questionnaire proposé via le portail famille.

L'évaluation des animations

A la fin de chaque journée, les enfants sont invités, de manière anonyme, à évaluer celle-ci grâce à des outils adaptés. Cette démarche consiste à mesurer et à analyser les effets d'une

action afin entre autres d'aider à la décision. Elle permet, par exemple, de mieux comprendre les raisons des difficultés ou les facteurs de réussite.

L'évaluation des équipes

Tout au long de l'année, les directeurs(trices) des accueils de loisirs organisent des réunions afin d'exposer aux animateurs(trices) le projet, de concevoir les plannings d'activités, de réfléchir sur des pratiques professionnelles et sur des situations précises, de faire le bilan de nos actions, d'améliorer les conditions d'accueil.

L'évaluation du projet

A la fin de chaque période, nous dressons un bilan à l'aide des observations réalisées par l'équipe d'animation. Ce bilan nous permettra de déterminer si les objectifs fixés au départ ont été atteints et de prévoir la progression à donner aux différents projets.

Annexes

- planning
- fiches projet
- note de service liée à l'encadrement
- note de service liée aux déplacements

FICHE DE PROJET D'ANIMATION

Intitulé du projet :

Thème : Graffiti

Porteur de projet : Accueil de loisirs Vassaules

Contexte : Projet pédagogique sur culture HIP HOP

Public : 6-12 ans

Lieu : Accueil de loisirs Vassaules

Objectifs :

Favoriser la culture HIP HOP

Favoriser l'appétence pour la lecture et l'écriture

Favoriser l'expression

Contenu / déroulé / organisation :

5 axes abordés

L'histoire et son vocabulaire

La découverte de différentes techniques, outils et supports (Posca, peinture
aérosol, pochoirs, collage...)

La découverte des lettres

L'appropriation des lettres

La réalisation d'une œuvre qui leur est propre

Description d'une séance type

Découverte du vocabulaire de la séance

Présentation de l'outil ou support utilisé pour la séance + consigne de sécurité selon les outils

Découverte de lettrage de base, s'approprier les lettrages, travail de groupe

Présentation des créations auprès des autres enfants

Évaluation de la séance par le groupe d'enfant

Date : 22,23,25,29 et 31 octobre

Moyens :

Humains / partenaires : 2 animateurs de l'AL Vassales / 1 intervenant diplômé dans l'animation MOKRANI Mounir

Matériels : Posca, crayons de papier, gomme, bombes de peinture aérosol, masque et tenue de protection, toile, pochoir

Moyens d'évaluations :

Retour des enfants

Troyes

Accueil de Loisirs Vassaules
6, rue des Vassaules
10000 Troyes
06 46 54 19 55
7h30 - 18h15



SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Programme des activités de vos enfants pour La semaine du 21 au 25 octobre 2024

A la découverte de la culture HIP HOP

Cette programmation est susceptible d'être modifiée (météo, événements...)



Lundi 21

Mardi 22

Mercredi 23

Jeudi 24

Vendredi 25



Découvrons nous 😊

Découverte de la culture HIP HOP

Je décore mon accueil de loisirs

Jeux collectifs

« Rhythm and poetry ...à la découverte du rap »

Piscine

Jeux collectifs

Graffiti

Découverte de la culture HIP HOP



« And the beat goes on »

Je décore mon accueil de loisirs

Initiation breaking

Graffiti

Jeux musicaux

Découverte de la culture HIP HOP

Piscine

Initiation breaking

Jeux sportifs

Rhythm and poetry ...à la découverte du rap



« And the beat goes on »

« Peace love and having fun »

Escalade

Fais nous découvrir un artiste HIP HOP

Graffiti



Troyes

Accueil de Loisirs Vassaules
6, rue des Vassaules
10000 Troyes
06 46 54 19 55
7h30 - 18h15



SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Programme des activités de vos enfants pour La semaine du 28 au 31 octobre 2024

A la découverte de la culture HIP HOP

Cette programmation est susceptible d'être modifiée (météo, événements...)



Lundi 28

Mardi 29

HIP HOP

Mercredi 30

Jeudi 31

Découvrons nous 😊

Découverte de la
culture HIP HOP

Jeux sportifs

« Last night the DJ
save my life »

Jeux musicaux



« Rhythm and poetry
...à la découverte du
rap »

Natation

Jeux collectifs

Graffiti

Initiation breaking



Initiation breaking

Découverte de la
culture HIP HOP

« Last night the DJ
save my life »

Jeux musicaux



Escalade

Piscine

Fais nous découvrir un
artiste HIP HOP

Graffiti

Peace love and having
fun



NOTE DE SERVICE

- ☒ DGA
- ☒ DIRECTEURS Vie quotidienne, Enseignement-CmE, Administration pôle famille et proximité
- ☒ CHEFS DE SERVICE Affaires périscolaires, Affaires scolaires, Accueil enfance et jeunesse, Ressources, Animation de la vie sociale

à diffuser

à afficher

Service émetteur : Pôle famille et proximité

Troyes, le 27 septembre 2018

Diffusion DG le : 28 septembre 2018

OBJET : encadrement des mineurs

La Ville Troyes organise de nombreuses activités à destination des enfants et adolescents, public de mineurs dont l'accueil répond à une réglementation spécifique, requiert une attention particulière et exige une posture professionnelle exemplaire.

La présente note vise à rappeler les attendus en matière d'encadrement des mineurs dans le cadre des accueils de loisirs péri et extra-scolaires, garderies périscolaires, études, restauration scolaire, espaces intergénérationnels et activités ponctuelles.

Les missions des agents des services affaires périscolaires, affaires scolaires, accueil enfance et jeunesse, ressources et animation de la vie sociale les amènent de façon régulière ou plus ponctuelle (semaine de rentrée scolaire ou service minimum d'accueil) à encadrer des mineurs durant ces activités. La notion d'**encadrement recouvre toute situation conduisant à placer un groupe de mineurs sous la responsabilité d'un agent** qu'il s'agisse de surveillance, d'animation, d'activité pédagogique etc... **L'agent en charge d'un groupe de mineur est désigné dans la présente note par le terme encadrant.**

Conformément aux engagements de la Ville de Troyes, affichés dans le Projet Educatif de Territoire (PEdT) mais également en qualité de partenaire de l'UNICEF adhérente à la charte « Ville amie des enfants », le mineur doit être accueilli quel que soit le dispositif, la durée et les modalités, dans un cadre sécurisé et protecteur.

Il est par conséquent attendu **un encadrement attentif et bienveillant garantissant la sécurité physique, morale et affective de chacun.**

Par conséquent, il est demandé aux encadrants de se conformer en tous points aux attendus suivants :

- **Assurer** en toutes circonstances **une surveillance constante et active**, impliquant notamment la ponctualité de l'agent et de limiter l'usage du téléphone portable au seul usage professionnel,
- **Poser le cadre de chaque activité en expliquant les règles**, lesquelles doivent être constantes, adaptées au moment et à l'objectif,
- **Installer une communication respectueuse et positive** avec les enfants et les adolescents, indispensable à la construction du dialogue,
- **Adopter un comportement respectueux et non-discriminant** à l'égard de l'enfant et de l'adolescent, y compris lorsqu'il se situe dans une posture de non-respect des règles ou de provocation,
- **Proscrire toute familiarité** de langage, gestuelle ou relationnelle, et **sauf situation d'urgence**, veiller à ne jamais se trouver seul avec un enfant,
- **S'interdire et faire obstacle à toute forme de contrainte, menace ou intimidation.**

Les coordinateurs périscolaires, les directeurs d'accueil de loisirs et responsables d'espaces intergénérationnels veillent au respect de ces dispositions, ils peuvent être sollicités par les encadrants aussi souvent que nécessaire pour toute question ou appui technique. Ils mobiliseront le cas échéant leur chef de service.

Tout agent, quelle que soit fonction, témoin d'une situation ou dépositaire d'un témoignage de faits de nature à compromettre la sécurité physique, morale ou affective d'un mineur au sens de la présente note en informera sans délais son supérieur hiérarchique direct, ceci afin que l'intérêt des enfants et adolescents puisse être préservé et que des mesures correctrices puissent être mises en œuvre dans les plus brefs délais.

Je vous remercie de veiller à la stricte application de ces dispositions.

**Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services**

Yves Minck



Copie pour information :

Mesdames, Messieurs les élus de la municipalité

NOTE DE SERVICE

Yves Minck
Directeur Général des Services

- TCM
 VT
 DGA
 DIRECTEURS
 CHEFS DE SERVICE/D'ETABLISSEMENT

} du pôle
famille
et proximité

- A diffuser à l'ensemble des agents
 A afficher

Emetteur : Pôle Famille et Proximité

Troyes, le 12/07/19

Visa SG : n° 16 EP

Diffusion DG le : 12/07/19

OBJET : Encadrement des mineurs en accueil de loisirs (AL)

La Ville de Troyes organise de nombreuses sorties à destination des enfants. Ce public de mineurs dont l'accueil répond à une réglementation spécifique, requiert une attention particulière et exige une posture professionnelle exemplaire.

La présente note de service vise à rappeler les attendus en matière d'encadrement des mineurs dans le cadre des accueils de loisirs Arnaud-Baltet, Louis-Dumont, Jules-Guesde, Marots, Point-du-Jour, René-Peltier, Sénardes et Vassaulles, lors des sorties.

Les missions des agents du service accueil enfance et jeunesse et ressources en situation d'animation, les amènent de façon régulière à encadrer des mineurs en période péri et extra-scolaires.

Conformément aux engagements de la Ville de Troyes affichés dans le Projet Educatif de Territoire (PEDT) mais également en qualité de partenaire de l'UNICEF adhérente à la charte « Ville amie des enfants », le mineur doit être accueilli quel que soit le dispositif, la durée et les modalités, dans un cadre sécurisé et protecteur.

Il est par conséquent attendu un encadrement attentif et bienveillant garantissant la sécurité physique, morale et affective de chacun.

Ainsi, il est demandé à l'ensemble des agents, **lors des sorties**, de veiller à la mise en œuvre des points suivants :

- **Utilisation systématique de la fiche de sortie** ci-jointe, mentionnant le nom de l'AL, son adresse, le numéro de téléphone de la direction, quelle que soit la destination et la distance de sortie ;